

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

6 AOÛT 2020
18H30

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 6 août 2020, à l'hôtel de ville situé au 50 avenue Westminster S.

Présents:	Maire:	Monsieur Beny Masella	
	Conseillers:	Monsieur Dino Mazzone	Siège 1
		Madame Elizabeth Ulin	Siège 2
		Madame Colleen Feeney	Siège 3
		Madame Maria Torres	Siège 4

Aussi présents: Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale
Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

NOTE Cette séance du Conseil fût tenue à huis clos et les membres du Conseil y assistaient de manière virtuelle conformément à l'arrêté ministériel no 2020-029 du 26 avril 2020 du Ministère de la santé et des services sociaux (page 2, dernier paragraphe).

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20200806-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 18h45.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du jeudi 6 août 2020 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20200806-002

3. Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 5 août 2020.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
48-54 Westminster N. 143 Brock S.	Installation de deux pancartes commerciales; Enlèvement du patio arrière et fermeture de la porte patio. Le deuxième choix est approuvé;
4-6 Broughton	Remplacement des escaliers avant, du palier, des garde-corps et de l'auvent au-dessus de l'entrée principale;
226 Strathearn N.	Remplacement de la porte de garage et installation de nouveaux solins autour du toit;
163 Northview	Reconstruction des escaliers avant, du palier et de l'allée de la maison;

153 Percival 5 Northview	Construction d'une remise dans la cour arrière; Remplacement de la porte avant, de sept (7) fenêtres ainsi que le remplacement d'une porte et d'une fenêtre près de la porte patio;
225 Wolseley N.	Remplacement de deux fenêtres sur le côté de la bâtisse par une porte patio et une imposte au-dessus;
164 Brock N.	Démolition et reconstruction d'un garage détaché dans la cour arrière;
225 Westminster N. 317 Brock N.	Remplacement de dix (10) fenêtres et de la porte du balcon avant; Remplacement d'une fenêtre sur le côté;
35 Fenwick 56 Ainslie	Construction d'une remise à jardin dans la cour arrière; Démolition du muret entourant le palier avant, installation de garde-corps et aménagement du palier avant;
207 Bedbrock	Peinture de la porte avant. La deuxième option de couleur est retenue;
149 Westminster N. 231 Strathearn N.	Démolition et reconstruction de deux galeries; Remplacement du porche avant, de la terrasse, des rampes, réparation d'une colonne et peinture du fascia.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
78 Strathearn N. 302-302A Westminster N. 7 Rennie	Démolition et reconstruction de la cheminée; Remplacement de la porte avant; Remplacement de la porte de garage et la marquise, ainsi que de la marquise de l'immeuble principal;
229 Wolseley N.	Remplacement de vingt-six (26) fenêtres.

4) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
163 Northview 317 Brock N.	Reconstruction de garde-corps; Remplacement de la porte avant et de garage ainsi que du revêtement au deuxième étage et soffites.

Adoptée à l'unanimité.
20200806-003

4. Demande de dérogation mineure – 172 Bedbrock

NOTE La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée; l'avis mentionnait que les commentaires pouvaient être envoyés par courriel, mais aucun commentaire n'a été reçu.

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2020, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à l'article 4.1.10 paragraphe 6 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 172 Bedbrock dans la zone RA-7:

- afin de régulariser un empiètement de la galerie, qui se trouve à une distance de 3.74 mètres de la ligne de propriété, alors que la marge de recul avant est au minimum de 4.57 mètres, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 0.83 mètre ;

Adoptée à l'unanimité.
20200806-004

5. Demande de dérogation mineure – 4-6 Broughton

NOTE La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée; l'avis mentionnait que les commentaires pouvaient être envoyés par courriel, mais aucun commentaire n'a été reçu.

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2020, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure aux paragraphes 1 et 3 de l'article 4.1.10 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 4-6 Broughton dans la zone RA-8:

- afin de permettre la reconstruction du palier et des escaliers prolongeant l'empiètement actuel sur l'emprise de 0.34 mètre à 1.17 mètres, alors qu'ils sont autorisés jusqu'à l'emprise, la conséquence étant d'augmenter cet empiètement de 0.83 mètre.
- afin de permettre la reconstruction d'un auvent prolongeant l'empiètement actuel sur l'emprise de 0.05 mètre à 0.41 mètre, tandis qu'un auvent est autorisé jusqu'à 3.57 mètres de l'emprise, la conséquence étant d'augmenter cet empiètement de 0.36 mètre (de 3.62 à 3.98 mètres).

Adoptée à l'unanimité.
20200806-005

6. Demande de dérogation mineure – 1 Nelson

NOTE La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée; l'avis mentionnait que les commentaires pouvaient être envoyés par courriel, mais aucun commentaire n'a été reçu.

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2020, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à l'article 3.3.2 sous-paragraphe 3 du premier paragraphe et sous-paragraphe 1 du deuxième paragraphe du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 1 Nelson dans la zone RA-4:

- afin de permettre le revêtement extérieur en clin de bois sur le mur latéral du garage au premier étage ainsi que sur les murs au deuxième étage, au lieu de la superficie maximale de 15% ;

Adoptée à l'unanimité.
20200806-006

7. Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du Guide des modalités d'application du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

ATTENDU que la Ville doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière suivant ledit programme et pour recevoir cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest s'engage à respecter les modalités applicables du guide mentionné au préambule, afin de pouvoir réaliser des projets dans le cadre du PRIMADA.
- 2) Que la Ville de Montréal-Ouest s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue des projets visés.
- 3) Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme, y compris tout dépassement de coûts et les directives de changement.
- 4) Que la Directrice générale soit autorisée à signer la demande d'aide financière et à la présenter ainsi que tout autre document requis au nom de la Ville de Montréal-Ouest pour les fins de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.
20200806-007

8. Suspension de personnel – Employé numéro 4

ATTENDU que le Directeur général, dans l'exercice des responsabilités que lui attribue la Loi sur les cités et villes, peut suspendre un employé suivant l'article 113 de celle-ci;

ATTENDU que l'Employé n° 4, après enquête, a été suspendu avec solde par le Directeur général;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que le Conseil ratifie la suspension de l'Employé n° 4 avec solde du 23 mars au 3 avril 2020 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.
20200806-008

9. Nomination permanente – Responsable du développement des communications

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

Que Mme Élisabeth Roy soit nommée responsable du développement des communications à titre permanent à compter du 6 août 2020.

Adoptée à l'unanimité.
20200806-009

10. Période de questions du public

La période de questions du public n'a pu être tenue puisque la séance du Conseil se tenait à huis clos en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029 précité.

11. Levée de la séance

À 19h00, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20200806-010

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20200806*